

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement qui a été fait par l'honorable député de Longueuil (M. Olivier), j'aimerais rappeler que la période des questions orales ne dure que 45 minutes. Et selon la tradition, le but de cette période est de permettre aux membres des partis d'opposition de poser des questions au gouvernement. C'est comme cela que les choses se passaient quand le gouvernement était progressiste conservateur. Je m'y connais parce qu'encore là j'étais dans l'opposition.

Monsieur l'Orateur, je pense que les ministériels n'ont simplement qu'à téléphoner aux ministres et de laisser la parole aux députés de l'opposition pour qu'ils puissent poser leurs questions au gouvernement afin que la démocratie soit respectée.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 15^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Traduction]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 3331, 3469, 3508, 3511, 3585, 3615, 3624, 3631, 3636, 3637, 3643, 3648 et 3658.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

LES MODIFICATIONS DE 1976 À LA PÊCHE SPORTIVE

Question n^o 3331—**M. Brisco:**

Quelles mesures le ministre d'État chargé des Pêcheries a-t-il prises pour que les modifications de 1976 apportées à la pêche sportive soient publiées dans la Gazette du Canada avant la fin du mois de mai, de manière à éviter le délai indu de cette année?

Questions au Feuilleton

M. George Baker (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Une fois reçues les recommandations des bureaux régionaux ou provinciaux, c'est le Service des pêches et de la mer qui, dans le plus bref délai, se charge de toute modification au règlement. Or, bien que nous ayons demandé aux provinces de présenter les modifications au règlement qu'elles proposent pour 1976 le plus tôt possible après la fin de la saison 1975 de la pêche sportive, nous n'avons encore rien reçu d'aucune d'entre elles.

LE MINISTÈRE DES POSTES

Question n^o 3469—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Quelle est l'échelle des salaires des a) PO 1, b) PO 2, c) PO 3, d) PO 4, e) PO 5, f) PO 6, g) PO 7, h) PO 8, i) PO 9, j) PO 10?

2. Combien d'employés des niveaux a) PO 1 à PO 5, b) PO 6 à PO 10 travaillaient au ministère des Postes en (i) 1966 (ii) 1968 (iii) 1970 (iv) 1972 (v) 1974 (vi) 1975?

3. Quelle est la description du poste de chacun des niveaux PO?

4. a) Quelles sont les fonctions des employés de la Direction des services de commercialisation du ministère des Postes, b) à quel niveau sont-ils d'abord nommés, c) combien d'employés la Direction a-t-elle recrutés annuellement depuis 1970?

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1.

a)	\$ 8,619– 9,078	} Les taux qui paraissent pour les niveaux PO1 à PO5 seront modifiés à la signature du contrat.
b)	8,390– 8,828	
c)	8,786– 9,266	
d)	9,057– 9,579	
e)	9,224– 9,767	
f)	11,971–12,606	
g)	12,752–13,431	
h)	13,588–14,313	
i)	14,481–15,257	
j)	15,844–16,695	

PO3 (LC-MS) \$10,873–11,353 (Facteur-Courrier des Postes);
PO5 (SLC-MS(R)) \$11,416–11,958 (Facteur surveillant-Courrier des Postes (de relève))

2.	31-3-71	31-3-72	31-3-74	31-3-75
a)	27,230	28,853	32,697	35,160
b)	2,904	3,028	3,281	3,660

Nous ne disposons pas de données datant d'avant 1971.

3. PO1, Codeurs; PO2, manieurs de dépêches; PO3, facteurs, surveillant des manieurs de dépêches, courrier des postes; PO4, commis des postes; PO5, expéditeurs, facteurs surveillants, courriers des postes (de relève); PO6, agent des postes; PO7, agents des postes; PO8, agents des postes; PO9, agents des postes; PO10, agents des postes.